



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2025

OBJET : LANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'IMPRÉGNATION SUR LES PERFLUORÉS (PFAS)
Autorisation de signature

N°2025_095

Date d'affichage de la liste des délibérations : **21 octobre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **21 octobre 2025**

Date de mise en ligne : **21 octobre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **7 octobre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean PETIT**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Béatrice VERDIER - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Michèle EYMARD (à Jessica DIONISIO) - Christophe GALLAY (à Nicolas KELEN) - Lionel CATRAIN (à Valérie GRILLON) - Christine MARCILLIERE (à Sébastien FRANÇOIS) - Éric JACQUET (à Béatrice DHENNIN) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Dans un souci de préservation de la santé publique et face aux préoccupations croissantes liées à la présence de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), également appelées perfluorés, il apparaît nécessaire d'approfondir les connaissances sur leur impact au sein de la population locale.

A l'initiative de la Ville de Pierre-Bénite [puis d'Oullins-Pierre-Bénite] une procédure pénale a été lancée sur la base d'une plainte déposée contre X.

La Ville de Brignais a souhaité s'associer à cette action collective regroupant une quarantaine de communes, communautés de communes, syndicats des eaux... des territoires impactés par la pollution aux PFAS. L'objectif est de faire reconnaître les préjudices subis par les communes et, par voie de conséquence, par leurs habitants.

Afin de disposer de données objectives et localisées, il est proposé de mettre en place une étude épidémiologique visant à évaluer les taux d'imprégnation aux perfluorés au sein de la population. Cette démarche s'inscrit non seulement dans une volonté de prévention, de transparence et d'aide à la décision en matière de politiques de santé publique et d'environnement, mais également dans le cadre de l'action pénale collective.

La conduite de cette étude repose sur un groupement pluridisciplinaire garantissant son objectivité, sa rigueur scientifique et sa crédibilité. Ce groupement réunit un laboratoire spécialisé, un institut de sondage reconnu, ainsi qu'un chef de projet issu du monde scientifique. Ce dernier, biostatisticien de formation et expert en méthodologie, est chargé de concevoir l'ensemble du protocole d'étude d'imprégnation : définition du design, critères de sélection de l'échantillon, outils de recueil des données et modalités d'analyse.

Dans une démarche éthique et réglementaire, le dossier d'étude sera soumis au Comité de protection des personnes (CPP) ou au Comité d'éthique ainsi qu'à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), garantissant ainsi le respect des droits fondamentaux des participants, notamment en matière de consentement et de protection des données personnelles.

Une fois validée par les différents comités, l'étude pourra être réalisée à l'automne 2025, pour une publication des résultats en fin d'année.

L'étude reposera sur un panel de 500 personnes tirées au sort parmi les habitants des entités cosignataires de la plainte. Ce panel sera constitué de manière à garantir une représentativité socio-démographique fidèle aux populations concernées (âge, sexe, répartition géographique, etc.).

Le tirage au sort permettra de limiter les biais de sélection et d'assurer l'impartialité de l'échantillon. Les personnes sélectionnées seront contactées individuellement et invitées à participer sur la base du volontariat, après avoir reçu une information complète et transparente sur les objectifs, les modalités et les garanties éthiques de l'étude.

Le coût total de l'étude est estimé à 98 000 € HT, financé par l'ensemble des collectivités territoriales et syndicats des eaux concernés. Leur participation sera fonction du nombre d'habitants, soit 3 332,83 € TTC pour Brignais.

La Ville d'Oullins – Pierre-Bénite est désignée comme commanditaire de l'étude et agit à ce titre au nom et pour le compte du Collectif des territoires en actions, représentant l'ensemble des cosignataires de la plainte. Elle assurera la coordination administrative et financière de l'opération, en lien avec les partenaires scientifiques et institutionnels impliqués.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2025

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 9 octobre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER la constitution du Collectif des territoires en action représentant l'ensemble des collectivités s'étant jointes à la plainte contre X
- VALIDER la participation de la ville à l'étude épidémiologique visant à évaluer les taux d'imprégnation aux perfluorés (PFAS) au sein de la population
- APPROUVER le coût de l'étude ainsi que la contribution financière d'un montant de 3 332,83 € TTC de la Ville de Brignais pour sa réalisation
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 – compte 617 du budget principal de la commune – exercices 2025 et suivants
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole d'étude d'imprégnation et tout document afférent, afin de lancer et réaliser l'étude, pour le compte du Collectif des territoires en Action

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean PETIT

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD